



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2022-152 du 12 décembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 5 décembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, F. LETURCQ, I. GUISE,

Mm J.F. LALY, A. LEJOSNE, B. VAILLANT, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, J. C. MAYEUX, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J. PETIT, F. SELIER, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, D. BIZART, L. ANTINORI, D. CARON, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, Ch. DAMBRINE, F. FOURNIER.

M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. T. DEMARLE,

Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,
Mme I. GUISE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
M. J. C. MAYEUX, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART,
M. F. FOURNIER, absent et excisé, a donné pouvoir à Mme M. BONIFACE.

Objet : Service Développement Economique – Octroi d'une subvention au profit de l'Union des Commerçants et Artisans de Bapaume (UCAB) à l'occasion de l'opération « Vitrine de Noël 2022 ».

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au Conseil de Communauté que l'Union des Commerçants et Artisans de Bapaume organise une nouvelle fois à l'occasion des fêtes de fin d'année une animation intitulée « Vitrine de Noël » qui se déroule du 3 au 24 décembre 2022.

Pour cette nouvelle édition, Monsieur le Président détaille le programme d'animations envisagé par l'association des commerçants pendant ce mois avec des événements chaque week-end se soldant à la fin de l'opération par un grand tirage sur la totalité de la vitrine mise en jeu.

En partenariat avec la Mairie de Bapaume et dans le cadre du Marché de Noël, une « Nocturne spéciale Noël » sera également mise en place avec des offres qui seront spécifiques. Cette opération s'accompagnera également d'une communication utilisant les différents canaux (affiches, presse, radio...).

Monsieur le Président donne lecture de la correspondance reçue de la part de Madame la Présidente de l'Union des commerçants et artisans de Bapaume sollicitant de la part de l'intercommunalité une aide financière de 1 000 € pour permettre le bon déroulement de cette opération. La même demande a été également faite à la Commune de Bapaume.



Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'émettre un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 1 000,00 € au profit de l'Union des Commerçants et Artisans de Bapaume,
- de modifier le budget principal de l'intercommunalité établi au titre de l'exercice 2022 pour permettre le versement de cette subvention en procédant à la réduction des écritures de l'article 6553 – 020 de 1 000,00 € et en créditant l'article 6574 -90 de 1 000,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement de cette subvention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

DEL 2022-152 du 12/12/2022

*Développement Economique –
Subvention UCAB Exercice 2022.*